

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01^{er} DECEMBRE 2021

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY (absent représenté) - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT - PEYROUSE (absente représentée) - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA (absent représenté) - Mme KACHER (absente représentée) - M. PILLON - Mme KALATHASAN - Mme MAZZUCCO (absente jusqu'au point n°1 inclus) - MM. SARTHOU (représenté à partir du point n°2) - TRIGANCE (absent jusqu'au point n°1 inclus) - BENSAID (absent jusqu'au point n°1 inclus) - OLIVEIRA (absent jusqu'au point n°1 inclus) - Mme BIENVENU (absente jusqu'au point n°1 inclus) - M. AUDEBERT (absent jusqu'au point n°1 inclus) - Mme AMORÉ - Mme POIRIER (absente jusqu'au point n°1 inclus)

Le **procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021** est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'information générale porte sur la programmation du **mois de Noël 2021** et sur l'ouverture **d'un relais de vaccination contre la COVID-19** à Neuilly-sur-Marne pour répondre à la nécessité d'une 3^{ème} dose.

Les élus approuvent à l'unanimité la mise en place de la distribution des « **Colis de Noël pour les Aînés** » les 4, 6 et 7 décembre 2021 de 9h à 17h, à la salle Marcel Pagnol.

Le Conseil Municipal prend acte du débat organisé en Conseil de Territoire le 28 septembre 2021 au sujet des **orientations du projet d'aménagement et développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**.

Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neuilly-sur-Marne), l'assemblée procède à une modification de la représentation de la commune au sein de la **commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'EPT**, comme suit :

- M. LEPONT est désigné représentant titulaire en sa qualité de maire-adjoint en charge des finances, des affaires juridiques et de la citoyenneté ;
- et Mme MARTENOT comme représentante suppléante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer :

- des conventions avec la Métropole du Grand Paris relatives au **programme Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique** via l'appel à projets « MERISIER » qui a permis à la ville de Neuilly-sur-Marne, d'obtenir une aide financière de 112 837 € (soit 32% du montant global : 351 045 €). Cette subvention a pour objectif de financer la réalisation de 3 audits énergétiques, 13 audits d'exploitation maintenance, 4 études thermiques et simulation thermodynamique ainsi qu'une prestation de maîtrise d'œuvre à destination des bâtiments scolaires ;
- une convention d'objectifs **d'aide à la création artistique avec l'association SERHEP** en partenariat avec un photographe spécialisé dans la recherche de lieux d'histoire. Ce projet a pour but de créer une exposition photographique et filmographique retraçant l'histoire de l'Etablissement Public de Ville-Evrard. La municipalité attribue à l'artiste une aide financière de 5 000 €.

Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalité (CLSPDR) : dans la continuité de son action de sécurité et prévention de la délinquance sur le territoire, l'assemblée approuve à l'unanimité, les chartes relatives aux échanges d'informations entre les institutions et les organismes publics, au sein du **groupe de travail « Bailleurs »** de Neuilly-sur-Marne ainsi que celui de la « **Prévention de l'entrée dans la délinquance des mineurs** ». Elle autorise également Monsieur le Maire à signer la charte relative au groupe Bailleurs.

Les élus autorisent à l'unanimité, le versement d'une subvention de 3000 € via le Fonds d'initiatives associatives, à l'association de soutien au Conseil Citoyen dans le cadre de l'aménagement de la **Maison du projet du Renouveau urbain** afin de contribuer à l'achat d'outils pédagogiques pour la mise en place d'ateliers d'échanges avec les Nocéens sur la construction du projet urbain.

Budget Ville 2021 : le Conseil Municipal :

- autorise par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neuilly-sur-Marne) Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 ;
- et adopte à l'unanimité la décision modificative et le versement de la subvention de 5000 € à l'association SERHEP.

Budget Centre équestre 2021 : à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise le versement de la somme de 235 000 € représentant le delta entre le coût prévisionnel et le coût définitif des travaux de restauration restant à financer sur l'exercice 2021 ;
- adopte une décision modificative à hauteur de 213 000 € en fonctionnement et autorise la vente de 3 équidés ne pouvant plus être montés pour un montant de total de 2 800 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du **versement par douzième de subvention aux associations** ayant demandé le versement d'acomptes mensuels. Le Centre Communal d'Action Sociale bénéficie également de cette disposition.

Les élus fixent à l'unanimité le taux d'**exonération de la taxe foncière** à 40 % de la base imposable sur les propriétés en faveur de constructions nouvelles, additions de constructions et reconstructions en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Cette exonération sera valable 2 ans.

A l'unanimité, l'assemblée :

- donne un accord de principe pour **les dérogations au repos dominical** pour l'année 2022 ;
- adopte les modalités d'attribution des **remises de prix du conservatoire de danse** au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;
- adopte la fixation de la rémunération **des agents recenseurs** pour la campagne de recensement de la population 2022 ;
- approuve l'actualisation du **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours** de la piscine municipale Plein Soleil.

Concernant le personnel communal, l'assemblée approuve :

- à l'unanimité :
 - o la **modification d'organisation des astreintes** notamment de sécurité et d'exploitation relatives à la maintenance des bords de Marne effectuées par les agents du CTE ;
 - o les modifications apportées au **tableau des effectifs**,
- et par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neuilly-sur-Marne), la création du poste nécessaire **au recrutement par voie contractuelle du poste de chargé de communication** ;

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Signé :
Le Maire,
Zartoshte BAKHTIARI